

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES LE MERCREDI 9 AVRIL 2008 A 20 H 00 EN MAIRIE D'ARLANC

Date de la Convocation : 31 Mars 2008

Conseillers en exercice : 19

Conseillers présents : Mr SAVINEL, Maire, BACHELERIE, BRAVARD, CHAMPEAUX, CHATAIGNER, CHAUTARD, CHRISTOPHE, COMPTE Daniel, COMPTE Didier, DELAYRE, GUILLAUMONT, VEYRIERE, Mmes BERNARD, BLANCHETON, DEMATHIEU, FAVIER, FORCE, PICARLE, PRUNIER.

Conseillers absents excusés : Néant.

Secrétaire de séance : Mr CHAUTARD Gérald.

Président de séance : Mr SAVINEL Jean.

Les membres du Conseil ont sur proposition de Monsieur le Maire adopté à l'unanimité le compte rendu de la séance du Jeudi 27 Mars 2008, puis sont passés à l'étude de l'ordre du jour.

I - VOTE DES TAUX DES 3 TAXES LOCALES 2008

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité les taux des trois taxes locales :

* taxe d'habitation :	9,30%
* foncier bâti :	16,02%
* foncier non bâti :	72,74%

II - ONF - ENTRETIEN DES CAPTAGES

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis établi par l'Office National des Forêts sur des travaux d'entretien des captages pour un montant de 3 502 €07 H.T, soit 4 188 €48 TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré, (une abstention : Mr CHATAIGNER Jean-Luc)

Accepte ce devis d'un montant ci-dessus mentionné pour l'exécution de ce travail.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités.

III - POSTES SAISONNIERS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide la création des postes suivants pour la saison estivales 2008.

Piscine – camping – Jardin Pour la Terre

Du 5 au 31 juillet 2008 : 3 postes
Piscine – camping – Jardin Pour la Terre - extérieur
Du 1^{er} au 22 août 2008 : 2 postes

Précise que ces agents seront rémunérés en référence à l'indice brut 287 au prorata du temps travaillé.

IV - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - 2008

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide d'allouer, compte tenu de l'inscription budgétaire au compte 6574 du BP 2008, les subventions énoncées dans l'annexe jointe, aux associations qui y sont listées.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités.

SUBVENTIONS 2008

ORGANISMES	DECISION
A.C.P.G (Pierre COMPTE Chassaignes-Hautes)	230
ADAPEI	150
A.L.C.I.H Mr BOREL 63 600 Champetières	150
ADMR Mme PENIN Jeannine Place du Marché Arlanc	650
Amicale des Chasseurs Mr CHAMPEAUX Daniel Dolore	150
Amicale des Sapeurs Pompiers Mr TOURNEBIZE Jean Luc	1100
Amicale école Notre Dame (anciennement amicale écoles St Pierre)	300
Amicale Laïque Mme BERNARD Catherine Route Nationale	600
API du Livradois Mme COMPTE Christine le Bourg Dore l'Eglise	200
Association « Animage » Mme GRENIER Simone 7 Rue des Jardins	300
Association arlancoise de tir Mme MARAND 50 Rte Nationale	150
Association Badminton Arlancoise 21 Grande Rue Arlanc	300
association créat'art Mme VIDAL Danièle Reytrat Dore l'Eglise	150
Association Cycliste du Livradois Mr COMPTE Roland 146 RN	500
Association des donneurs de sang Mme BOUCHET Marie-Laure 51 Route de Beurrières 63 220 Arlanc	300
Association généalogique Mme BACHELIER Claudine 15 place Robert Brault 78 490 Montfort l'Amaury	150
Association philatélique Mr DECQ Cubeyrolles Dore l'Eglise	300
Basket Club Mr PERRIER Michel Vivic	500
cannelle chez mr thiallier le bourg 63340 chalus	200
Club de Gym Melle SOULIER Véronique l'Episse	300
club de la bonne humeur 63220 ARLANC	300
club sportif ambertois section natation	150

Comité dép du prix de la résistance et de la déportation 22 rue Bansac 63000 CI-Fd (adresser courrier à Mr le Président)	30
confrerie rapée de pomme de terre	100
D.E.H.B.A Dynamisons Ensemble l'Hôpital du Bassin d'Ambert	100
Carpe Club Mr BARREIRAS Michel	150
MXC	300
H.2.O	5000
Team racing max	300
P.A.T.T.	8600
école notre dame piscine	475
FNACA (Pierre COMPTE Chassaignes-Hautes)	300
ORGANISMES	DECISION
GRALHF 38 avenue du 08/05/1945 Ambert	100
joie de vivre sans alcool Mme monique CONVERT 32 rue de la république 63600 Ambert	150
La Prévention routière 37 Rue Montlosier 63 000 Clermont-Fd	50
Les Amis de la Dentelle Mme THIOLAS Rte de St Germain	690
LES CHANTS DE LA DORE	800
les jardiniers de France	100
Les Jeunes sapeurs pompiers de Marat Mr VIDAL Christian les granges Marat	150
Les restos du cœurs Mme PERRIER av du 8 Mai 1945 Ambert	150
Maisons fleuries	1570
PEP 63 Ctre G.Couthon 6 rue de la Selette BP322 63009 CI-Fd	50
Société pétanque Mr HERIN Yvan Les Penderies 63220 Beurrières	150
Sport auto Arlanc Mr GRANGIER Frédéric la Fontaine de Cayolle	300
team F2T	300
team livradois 14 bvd poterne bernard pascal ambert	600
Tennis Club Mr PIOT Bernard La Sagne 63 600 Ambert	450
UNC Section Arlanc Mr COMBES Morangettes	230
Université Pop de la Dore Mr MULLIE Jean Paul 30 Rue du Chicot Ambert	600
Vélo Club Ambertois Bar Les Copains Bd henri IV 63600 Ambert	600
DIVERS (à répartir dans l'année 2008;notamment pour la participation de la commune aux frais de l'école Notre Dame	35475
TOTAL	65000

V - INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS

Vu la circulaire du 18 mars 2008,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Rapporte sa décision en date du 27/03/2008 quant à l'indemnité de fonction des adjoints.

Fixe comme suit celles-ci (en application des dispositions du décret n°2008-198 du 27/02/08, à compter du 01/03/08) à 16,5% de l'indice brut 1015.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités.

VI - ASTB - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2007

Monsieur le Maire donne lecture des résultats de l'exercice 2007.

Déficit d'investissement : 4 257 €54

Excédent de fonctionnement : 37 446 €32

Il indique qu'il convient d'affecter le résultat de fonctionnement en fonction du besoin de financement de la section d'investissement, et il propose l'affectation suivante :

Section d'investissement (recettes) : article 1068 : 37 446 €32

Section de fonctionnement (dépenses) : article 002: 0 €00

Et de reprendre le déficit d'investissement 2007 comme suit :

Section d'investissement (déficit) : article 001 : 4 257 €54

Il précise que l'affectation sera reprise au budget primitif 2008 de ASTB.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement 2007, comme énoncé ci-dessus.

VII - CESSION TERRAIN ET BATIMENT AU DEPARTEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la DDE utilise en annexe de son centre d'exploitation sur Arlanc, un bâtiment construit sur la parcelle BP 53 (785 m²) appartenant à la commune, (13 Rue des Usines).

Par courrier du 01/04/2008, le Conseil Général vient de solliciter l'achat de ce bâtiment et du terrain, moyennant le prix de 25 000 €

Le service des domaines, interrogé, a estimé ce bien entre 22 000 € et 25 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide de vendre la parcelle BP 53 et le bâtiment construit dessus, au Conseil Général du Puy de Dôme pour la somme de 25 000 €

Précise que tous les frais liés à cette transaction resteront à la charge du Département.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités.

VIII - INCORPORATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL – BIENS PRESUMES SANS MAITRE

Vu le code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L 1123-1 et suivants,

Vu le code civil, notamment son article 713,

Vu l'avis de la commission communale des impôts directs du 10 juillet 2007,

Vu l'arrêté municipal du 10 juillet 2007, portant constatation de la vacance d'un immeuble,

Vu l'avis de publication du 10 juillet 2007,

Vu le certificat attestant l'affichage aux portes de la Mairie de l'arrêté susvisé,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose que le propriétaire de la parcelle cadastrée BR 434 ne s'est pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues par l'article L 1123-3 alinéa 2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, dès lors l'immeuble est présumé sans maître.

Cet immeuble peut revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Exerce ses droits en application des dispositions de l'article L 1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Décide que la Commune s'appropriera ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Charge Monsieur le Maire de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de cet immeuble et l'autorise à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

IX - CESSION D'UN BIEN ACQUIS SELON LA PROCEDURE D'ACQUISITION DES BIENS SANS MAITRE - SANCHEZ

Vu le code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L 1123-3,

Vu la demande de Mr SANCHEZ Florian, domicilié Les Adrets de Costebelle, 2 Rue des Gerberas 83 400 Hyères, souhaitant acquérir la parcelle BR 434 située au haut de la ville, objet d'une procédure d'incorporation dans le domaine communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide de céder à Mr SANCHEZ Florian, la parcelle sus-énoncée, dès l'accomplissement des formalités de publication aux Hypothèques de l'incorporation de ce bien dans le domaine communal.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

X - BUDGET GENERAL - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2008

Monsieur le Maire donne lecture des résultats de l'exercice 2007.

Déficit d'investissement : 266 433 €00

Excédent de fonctionnement : 260 717 €21

Il indique qu'il convient d'affecter le résultat de fonctionnement en fonction du besoin de financement de la section d'investissement, et il propose l'affectation suivante :

Section d'investissement (recettes) : article 1068 : 260 717 €21

Section de fonctionnement (dépenses) : article 002: 0 €00

Section d'investissement (dépenses) : article 001 : 266 433 €00

Il précise que l'affectation sera reprise au budget primitif 2007 de la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide :

- d'affecter le résultat de fonctionnement qui s'élève à 260 717 €21 de la manière suivante :
- * section d'investissement (recettes) : article 1068 : 260 717 €21
- * section de fonctionnement (recettes) : article 002 : 0 €00

XI - EPF/SMAF - DELEGUES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Désigne en qualité de délégués de la commune à l'établissement public foncier (EPF/SMAF) 65 Bd François Mitterand à Clermont-Ferrand.

- délégué titulaire :
Mr SAVINEL Jean, Chassaignes-Hautes 63 220 Arlanc
- délégué suppléant :
Mr BRAVARD Paul, 42 Route de Dore 63 220 Arlanc

XII - SMGF – DESIGNATION DES DELEGUES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Désigne en qualité de délégués

- de la commune d'Arlanc :
 - Mr CHAUTARD Gérald
- de la section de la Bosdonie (8 délégués) :
 - Mr COMPTE Pierre
 - Mr GAUCHER Pascal
 - Mr SAVINEL Jean
 - Mr DUMONTEL Jean
 - Mr MAIGNET Pierre
 - Mr BACHELERIE Michel
 - Mr EYMARON Marcel
 - Mr BOULAMOY Gérard
- de la section des Merleyres (2 délégués) :
 - Mr MERLE Henri
 - Mr VIALARD Marcel
- de la section de Vivic (4 délégués)
 - Mr BONNETON Marcel
 - Mr MOTTET Pierre
 - Mr COTTIN Roger
 - Mme CHATAIGNER Colette

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités.

XIII - PAIO – REPRESENTANT DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Désigne comme représentant de la commune à la PAIO (Permanence Accueil Information et Orientation) 31 Avenue Clémenceau à Ambert.

- Mme DEMATHIEU Sylvie

XIV - ASSOCIATION SUR LES PAS DE GASPARD – REPRESENTANT DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Désigne pour représenter la commune à l'association « Sur les pas de Gaspard » Parc Naturel Livradois Forez BP 17 63880 St Gervais S/Meymont :

- Mme BERNARD Catherine 110 Route Nationale 63 220 Arlanc

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités.

XV - MAISON DE RETRAITE – CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers les termes de sa décision du 27 mars 2008 quant aux membres représentants ou désignés pour siéger au conseil d'administration de la maison de retraite d'Arlanc,

Soit : * Président de droit : Mr le Maire

* Représentants de la commune : Mme PICARLE Christiane
Mr CHAMPEAUX Daniel

* Personne désignée en fonction de la compétence :
Mme JOURDAN Josiane

Il propose de compléter cette liste par une autre personne désignée en fonction de la compétence (membres d'association oeuvrant dans le domaine du handicap ou des personnes âgées), à savoir Mme MIALLET Madeleine.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Désigne comme mentionné ci-dessus Mme MIALLET Madeleine,

(Récapitulatif)

* Président de droit : Mr le Maire

* Représentants de la commune : Mme PICARLE Christiane
Mr CHAMPEAUX Daniel

* Personne désignée en fonction de la compétence :
Mme JOURDAN Josiane
Mme MIALLET Madeleine

XVI - PROPOSITION POUR L'ETABLISSEMENT DE LA LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Rapporte sa décision du 27/03/2008 proposant une liste de membres pour la commission communale des Impôts directs, pour la remplacer par :

Outre Monsieur le Maire qui assure la présidence :

16 titulaires proposés :

- 1 – FAVIER Bernadette 46 Route Nationale 63220 Arlanc
- 2 – MOLLIMARD Georges Menières 63220 Novacelles (cne extérieure)
- 3 – VANNSON Françoise 142 Route Nationale 63220 Arlanc
- 4 – COMPTE Daniel Route de Dore, les Pommiers 63220 Arlanc
- 5 – BRAVARD Paul (prop bois) 42 Route de Dore 63220 Arlanc
- 6 – DEMATHIEU Sylvie Capartel 63220 Arlanc
- 7 – CHRISTOPHE Jean Chassaignes-Basses 63220 Arlanc
- 8 – PRUNIER Valérie Le Poyet 63220 Arlanc

- 9 – VEYRIERE Christophe La Gare 63220 Arlanc
- 10 – COMPTE Pierre Chassaignes-Hautes 63220 Arlanc
- 11 – THIOLAT René 2 Rue St Paul 63220 Arlanc
- 12 – CHATAIGNER Jean-Luc Vivic 63220 Arlanc
- 13 – DELAYRE Christophe Cours 63220 Arlanc
- 14 – GUILLAUMONT Christian 5 Rue Charles Faucon 63220 Arlanc
- 15 – VAUZELLE Annie Le Vignal 63220 Arlanc
- 16 – CHAMPEAUX Daniel Dolore 63220 Arlanc

16 suppléants proposés :

- 1 – COFFY Hélène Le Marin 63220 Arlanc
- 2 – CHAUTARD Gérald 18 Route de Beurrières 63220 Arlanc
- 3 – EYMARON Marcel La Bosdonie 63220 Arlanc
- 4 – VALENÇON Paul Chassaignes-Basses 63220 Arlanc
- 5 – SAVINEL André (prop bois) Combres 63220 Arlanc
- 6 – LACOMBE René Rue du Docteur Sabaterie 63220 Arlanc
- 7 – DESGEORGES Maryvonne Reyraguet 63220 Dore l'Eglise (cne extérieure)
- 8 – ROUX Alain Champciaux 63220 Arlanc

- 9 – VEYRIERE Didier La Gare 63220 Arlanc
- 10 – COMPTE Marie-Thérèse Chassaignes-Basses 63220 Arlanc
- 11 – BOREL Mickaël Champciaux 63220 Arlanc
- 12 – MORANDON Jean-Louis La Tuilerie 63220 Arlanc
- 13 – FAVIER Michel 46 Route Nationale 63220 Arlanc
- 14 – DUCHAMP Guy La Combe 63220 Arlanc
- 15 – FORCE Jacky Boulamoy 63220 Arlanc
- 16 – VEYRIERE Eric Vaureil 63220 Arlanc